

19/4) Approbation d'une dépense de 16.832. frs. pour installation de deux postes supplémentaires aux Groupe Scolaire " Candide AZEMA ", route de Montgaillard à St-Denis.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'une installation de deux postes supplémentaires au Groupe Scolaire " Candide AZEMA ", route de Montgaillard à Saint-Denis.

Cette dépense dont le montant s'élève à 16.832. frs. sera imputée sur les crédits du chapitre 664 du budget primitif de 1964 et se décompose comme suit :

- taxe d'installation.....	3.750.-
- travaux.....	<u>13.082.-</u>
<i>Approuvé</i>	<i>soit.....</i>
	<i>16.832. frs.</i>

Réunis, le 19 Décembre 1964  
 P/le Président  
 le Secrétaire Général x  
 Signé : J. Chichonot x x

Adopté à l'unanimité.